

## Observatoire du droit d'asile

À la chute du régime de Saddam Hussein, «Salim», Irakien, interprète auprès de l'armée américaine, intervient à maintes reprises à visage découvert auprès des populations locales. Du fait de sa collaboration avec les Etats-Unis, il est menacé dès fin 2004 par des miliciens irakiens. Il explique que les menaces sont incessantes et que des miliciens vont jusqu'à kidnapper son père pour faire pression sur lui. Après un court exil en Syrie, «Salim» gagne la Turquie, puis la Suède où il dépose une demande d'asile. En Suède, on lui dit que la procédure prendra du temps. Mais il doit rapidement obtenir l'asile pour faire venir sa famille, restée en Irak à la merci des persécuteurs. Mal informé, il gagne la Suisse, où il pense que la procédure sera plus facile. Il demande à nouveau l'asile le 17 décembre 2007. L'Office fédéral des migrations (ODM), en application de la loi sur l'asile (LAsi) qui reproduit la logique des Accords de Dublin, refuse d'entrer en matière puisqu'une demande a déjà été déposée dans un pays «sûr». Un recours est interjeté devant le Tribunal administratif fédéral (TAF). De nombreuses pièces, dont un courriel rédigé par un officier de l'armée américaine, montrent que «Salim» était manifestement en danger. Il devrait donc bénéficier de l'exception au renvoi prévue à l'art. 34.3 LAsi et obtenir l'asile en Suisse. Le 16 avril 2008, le TAF rejette pourtant le recours en estimant que le risque n'est pas démontré et confirme le renvoi vers la Suède. Au moment de la rédaction, «Salim» a fui vers un autre pays d'Europe, toujours en quête d'asile pour lui et sa famille.

### QUESTIONS SOULEVÉES

- «Salim», lui-même en danger de mort, doit faire venir sa famille au plus vite car elle est menacée. Il se retrouve dans une impasse. La politique d'asile des pays européens est-elle encore adaptée à l'accueil de réfugiés?
- N'y a-t-il pas une volonté mal dissimulée de la part des pays d'Europe de se débarrasser des demandeurs d'asile en les renvoyant vers un autre pays quitte à ce qu'un homme dont on n'exclut pas qu'il risque sa vie se retrouve au final sans terre d'asile?

*Situation enregistrée par l'Observatoire du droit d'asile et des étrangers (ODAE). Tél. 022 310 57 30. [www.odae.ch](http://www.odae.ch).*

*odae-romand.ch*